



COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

DIX-HUITIÈME SESSION

INFORMATIONS ACTUALISÉES SUR LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

POINT 21.2 DE L'ORDRE DU JOUR

(Document établi par le secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux)

- [1] Le secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) a examiné et mis à jour la page du Portail phytosanitaire international (PPI)¹ consacrée à la coopération externe, qui indique les organisations avec lesquelles nous coopérons actuellement et les domaines présentant un intérêt commun et faisant l'objet d'un travail conjoint.
- [2] Les sections ci-après décrivent les principales activités de coopération menées en 2023 avec des organisations externes et des organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV).

Organisations internationales

- [3] **Centre for Agriculture and Bioscience International (CABI):** Le CABI est un membre du Groupe directeur. Il a contribué aux activités du Groupe de travail technique FAO-CIPV sur la quarantaine et les mesures phytosanitaires chargé de coordonner toutes les activités techniques relatives à la prévention de la propagation de la chenille légionnaire d'automne dans de nouvelles zones. Le CABI étant sur le point de signer un protocole d'accord avec la FAO, le secrétariat de la CIPV constitue le point de contact chargé de renforcer les activités visant à développer les capacités phytosanitaires.
- [4] **Convention sur la diversité biologique (CDB):** Le secrétariat de la CIPV a continué d'œuvrer à la protection de l'environnement contre les effets des organismes nuisibles des végétaux, ce qui constitue l'un des objectifs stratégiques de la CIPV. Dans le cadre des travaux menés par le groupe de réflexion sur les conteneurs maritimes, il est apparu que si le champ d'application de la CIPV se limitait aux risques phytosanitaires, la contamination des parasites passant par la voie des conteneurs maritimes pouvait présenter des risques pour la santé des végétaux et des animaux, et que par conséquent, le fait de lutter contre la contamination des conteneurs maritimes de manière générale aurait pour effet de freiner aussi la propagation d'autres organismes. En décembre 2022, la Conférence des Parties (COP), dans sa décision 15/27 relative aux espèces exotiques envahissantes, a expressément demandé que la collaboration entre la Secrétaire exécutive de la CDB et la CIPV, ainsi qu'avec d'autres membres du Groupe de liaison inter-institutions sur les espèces exotiques envahissantes, se poursuive afin d'élaborer des orientations opérationnelles harmonisées et facultatives à l'échelle mondiale sur la propreté des conteneurs maritimes et de leurs cargaisons. La demande formulée s'inscrit dans le droit fil de la cible 6 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.
- [5] Afin d'éviter que des mesures redondantes ou contradictoires ne soient prises concernant la contamination des conteneurs maritimes, le secrétariat de la CIPV et celui de la CDB collaborent activement afin que les efforts consentis par les deux organisations dans ce domaine soient parfaitement coordonnés. En novembre 2023, dans le cadre de sa participation à la 12^e réunion du Groupe de liaison inter-institutions sur les espèces exotiques envahissantes, le secrétariat de la CIPV a fait un point complet

¹ Page du PPI consacrée à la coopération extérieure (en anglais): <https://www.ippc.int/fr/core-activities/external-cooperation/>.

sur les avancées de la CIPV, ainsi que sur les travaux du Groupe de réflexion, en ce qui concerne l'élaboration de mesures recommandées pour réduire au minimum les risques phytosanitaires posés par les conteneurs maritimes, notamment la révision de la recommandation n° 6 de la CMP. Les participants à la réunion ont notamment formulé leur intention de préconiser des actions concertées visant à élaborer des orientations communes plus importantes au niveau des institutions. On s'est attaché à donner une vue d'ensemble des documents d'orientation disponibles au titre de la CIPV. Le secrétariat de la CIPV a pour sa part confirmé qu'il prêterait appui au secrétariat de la CDB pour l'élaboration d'orientations opérationnelles harmonisées et facultatives à l'échelle mondiale sur la propreté des conteneurs maritimes et de leurs cargaisons, conformément à la demande de la COP. Il a été proposé que les documents actuels de la CIPV servent de modèle de référence et que les travaux, les observations et les expériences de l'ancienne Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes et du groupe de réflexion de la CMP sur les conteneurs maritimes soient pris en compte lors de l'élaboration des documents d'orientation.

- [6] **Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM):** En 2023, le CIHEAM, le réseau d'organisations EUPHRESKO et le secrétariat de la CIPV ont participé à la réunion de haut niveau sur la stratégie de lutte contre les ravageurs et les maladies transfrontières des végétaux dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord, qui s'est tenue à Bari (Italie), en juin.
- [7] **Comité de liaison Entrepreneurial-Agriculture-Développement (COLEAD):** La collaboration fructueuse avec le COLEAD a abouti à la signature en 2021 d'un protocole de collaboration entre la FAO et le Comité. Ce dernier s'est chargé, à titre gracieux, de la traduction en français de trois guides et a invité plus de 15 pays à assister en personne à la session de la CMP.
- [8] **Groupe consultatif international sur l'analyse du risque phytosanitaire:** Le Groupe de recherche international sur le risque phytosanitaire a accepté d'assumer les rôles et responsabilités qui incombaient auparavant au Groupe consultatif international sur l'analyse du risque phytosanitaire. La présidence de ce dernier a informé le secrétariat de la CIPV du fait que le Groupe de recherche international sur le risque phytosanitaire devrait remplacer le Groupe consultatif international sur l'analyse du risque phytosanitaire en qualité d'organisme externe fournissant à la CIPV des avis d'expert sur l'analyse du risque phytosanitaire.
- [9] **Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA):** La coopération avec l'AIEA s'est poursuivie tout au long de 2023, en particulier dans le domaine de l'élaboration de normes internationales, ainsi qu'avec le Groupe technique sur les traitements phytosanitaires (GTTP), au sein duquel l'AIEA est représentée par un membre, conformément aux spécifications du Groupe. L'AIEA a également participé activement au groupe de réflexion de la CMP sur les systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles. Elle compte aussi un représentant au sein du Groupe directeur sur les systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles, dont les travaux débiteront en 2024.
- [10] **Coalition internationale du commerce des céréales (IGTC):** En 2023, l'IGTC a saisi toutes les occasions qui se présentaient de collaborer directement avec le secrétariat de la CIPV concernant la solution ePhyto. Parmi les différentes activités qu'elle a menées ayant trait spécifiquement à la solution ePhyto, elle a notamment:
- 1) prêté appui aux agents qui interviennent dans le commerce des céréales partout dans le monde et qui contribuent à la mise en œuvre réussie de la solution ePhyto et des plus de cinq millions de certificats qui ont été échangés pour faciliter le commerce sans risque des produits végétaux au profit de la sécurité alimentaire mondiale;
 - 2) joué un rôle actif au sein du Groupe consultatif sectoriel ePhyto, sa priorité ayant été de recruter de nouveaux membres pour faire en sorte qu'un plus grand nombre de secteurs des produits végétaux soient représentés au sein du groupe;
 - 3) présenté, dans le cadre de forums internationaux, des exposés sur le point de vue du secteur concernant la solution ePhyto et le rôle qu'elle joue dans la facilitation du commerce, notamment lors des webinaires consacrés à ePhyto qui ont été organisés conjointement par le Groupe consultatif sectoriel ePhyto et le secrétariat de la CIPV dans plusieurs pays;

4) abordé la question de la viabilité à long terme de la solution ePhyto en tant qu'observateur actif du Groupe de réflexion de la CMP sur le financement durable de la solution ePhyto de la CIPV.

[11] **Organisation maritime internationale (OMI):** Le secrétariat de la CIPV poursuit sa collaboration avec l'OMI, notamment dans le cadre des programmes d'inspection de l'OMI relatifs aux unités de transport de cargaisons. Un représentant du secrétariat de l'OMI participe régulièrement au groupe de réflexion de la CMP sur les conteneurs maritimes.

[12] **Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers:** Le Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers, créé en 2003, est un groupe scientifique indépendant qui mène une analyse et des travaux de recherche scientifique sur des questions phytosanitaires touchant aux forêts qui se posent à l'échelle internationale. Le secrétariat de la CIPV, le GTTP et le Comité des normes de la CMP font appel au Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers pour obtenir des réponses aux principales questions scientifiques et soutiennent le travail de ce groupe au sein de la communauté de la CIPV. Le secrétariat de la CIPV participe aux symposiums annuels organisés par ce groupe qui se sont tenus en ligne au cours des dernières années. Le secrétariat a fait le point sur les travaux menés au titre de la CIPV, ainsi que sur les activités relatives au diagnostic des organismes nuisibles, notamment les méthodes moléculaires, et a mis en avant des pistes de collaboration future au titre des éléments du programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV 2020-2030 concernant i) la coordination de la recherche, ii) le travail en réseau avec les laboratoires de diagnostic.

[13] **Fédération internationale des semences (FIS):** Un représentant de la Fédération internationale des semences (qui préside également le Groupe consultatif sectoriel ePhyto), en collaboration avec le secrétariat de la CIPV, a organisé des ateliers en ligne à l'échelon national, consacrés à l'adoption d'ePhyto au Ghana et au Royaume-Uni. Le représentant, qui est également membre du Groupe de réflexion de la CMP sur le financement durable d'ePhyto, a contribué à différentes réunions de parties prenantes de la solution ePhyto.

[14] **Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA):** Dans le système interaméricain, l'IICA est l'organisme spécialisé dans l'agriculture qui appuie les activités menées par les États membres en faveur du développement agricole et du bien-être rural. En 2023, l'IICA a accueilli l'atelier régional de la CIPV en Amérique latine.

[15] **Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF):** Le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce est une organisation hébergée par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dont les membres principaux sont les suivants: le Codex Alimentarius, la FAO, le Groupe de la Banque mondiale, l'OMC, l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le secrétariat de la CIPV. Le secrétariat de la CIPV a participé à distance à la réunion du groupe de travail du Fonds en mai et en présentiel à celle de novembre en tant que vice-président. Le secrétariat de la CIPV a examiné de façon approfondie plusieurs demandes de subventions comportant un aspect phytosanitaire et a adressé ses observations au groupe de travail, qui examine, approuve et hiérarchise les projets financés par le Fonds (y compris les subventions destinées à l'élaboration des projets).

[16] La description détaillée des projets approuvés et de leurs résultats est disponible sur le site web du Fonds². Le secrétariat de la CIPV participe à plusieurs petits groupes d'experts du Fonds qui travaillent sur diverses initiatives, notamment sur les questions de genre, le suivi, l'évaluation et l'apprentissage, la certification électronique et les partenariats public-privé.

² Site web du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce: <https://standardsfacility.org/fr>.

- [17] **Groupe de recherche sur les mesures phytosanitaires**³: Le Groupe de recherche sur les mesures phytosanitaires est un groupe scientifique indépendant qui met à disposition un forum permettant de traiter, dans le cadre de débats et de travaux de recherche collectifs, des questions essentielles ayant trait aux traitements phytosanitaires. Il a pour mission d'harmoniser la recherche portant sur les traitements phytosanitaires et d'autres mesures trouvant une application dans le commerce international des produits horticoles afin d'aider les groupes techniques de la CIPV, les organisations de la protection des végétaux et les chercheurs. Le GTTP fait appel au Groupe de recherche sur les mesures phytosanitaires pour appuyer la mise au point de traitements phytosanitaires internationaux qui doivent être examinés et approuvés par le Comité des normes (CN).
- [18] **Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE)**: Dans le cadre de ses travaux en 2023, le groupe de réflexion de la CMP sur les conteneurs maritimes a contribué aux travaux informels de la CEE visant à réviser l'actuel Code de bonne pratique pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport (ci-après «le Code CTU»). Parmi ces contributions figuraient des informations actualisées sur les risques liés à la présence d'organismes nuisibles lors des déplacements internationaux de conteneurs maritimes et des mesures recommandées pour réduire ces risques au minimum. En décembre 2023, le secrétariat de la CIPV a assisté à la session spéciale du Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique, consacrée au Code de bonne pratique pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport. Les contributions fournies devraient figurer dans le projet de révision, mais resteront en suspens en attendant les conclusions de la 18^e session de la CMP concernant la proposition visant à adopter la version révisée de la recommandation de la CMP sur les conteneurs maritimes (n° 6), l'objectif étant de garantir la cohérence des informations à incorporer dans le projet de révision officiel.
- [19] **Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)**: Le secrétariat de la CIPV a participé à la coordination de la communication interinstitutionnelle avec les organismes travaillant dans les domaines de l'environnement et de la biodiversité tout au long de 2023, et prévoit de poursuivre cette activité. La participation à ces réunions permet au secrétariat de la CIPV de prendre part à un cycle d'entretiens mettant en lumière les contributions de la CIPV à la biodiversité et à l'environnement.
- [20] **Organisation mondiale des douanes (OMD)**: Conformément à l'accord passé en 2018 entre le secrétariat de l'OMD et celui de la CIPV⁴, les deux parties continuent de coopérer sur des questions d'intérêt commun afin de promouvoir la sécurité et l'efficacité du commerce des végétaux et des produits végétaux. Le secrétariat de la CIPV poursuit sa collaboration avec l'OMD dans le domaine des conteneurs maritimes et étudie l'intérêt que pourrait présenter le recours aux programmes relatifs aux opérateurs économiques agréés, ainsi que l'ajout d'éléments de données visant à faciliter le suivi du niveau de propreté des conteneurs dans le cadre du Modèle de données de l'OMD. Le secrétariat de la CIPV continue de participer aux réunions du Groupe de travail sur le commerce électronique de l'OMD en qualité d'observateur et poursuit ses activités de sensibilisation aux questions phytosanitaires liées au commerce en ligne de végétaux et de produits végétaux.
- [21] **Organisation mondiale du commerce (OMC) et Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (Comité SPS)**: La CIPV est un traité intergouvernemental⁵ signé par 185 parties contractantes (depuis décembre 2023), qui vise à protéger les ressources végétales mondiales contre la propagation et l'introduction d'organismes nuisibles, et à faciliter le commerce sans risque. La Convention a introduit l'élaboration et la mise en œuvre de normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP)⁶ comme outil principal permettant d'atteindre ses objectifs, de sorte qu'elle est la seule organisation mondiale établissant des normes pour la santé des végétaux. La CIPV est l'une des trois organisations sœurs reconnues dans l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS)

³ Page web du Groupe de recherche sur les mesures phytosanitaires (en anglais):

<https://www.ippc.int/fr/external-cooperation/organizations-page-in-ipp/phytosanitarymeasuresresearchgroup/>.

⁴ Accord entre la FAO (agissant au nom du secrétariat de la CIPV) et l'OMD:

<https://www.ippc.int/en/partners/wco/publications/2019/01/agreement-between-fao-on-behalf-of-the-ippc-secretariat-and-the-wco/>.

⁵ Texte de la Convention: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/governance/convention-text/>.

⁶ NIMP adoptées: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/ispms/>.

de l'OMC, aux côtés de la Commission du Codex Alimentarius pour les normes de sécurité sanitaire des aliments et de l'OMSA pour les normes de santé animale.

- [22] La collaboration avec le Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (ci-après le «Comité SPS») de l'OMC a été consolidée au cours de l'année 2023, suite à la [12^e Déclaration ministérielle relative aux questions sanitaires et phytosanitaires](#)⁷ («Relever les défis liés aux questions sanitaires et phytosanitaires du monde moderne»), qui pose actuellement les jalons de la 13^e déclaration ministérielle. En outre, le secrétariat de la CIPV a poursuivi sa collaboration avec le Comité SPS et son secrétariat en participant à des réunions (en ligne ou en présentiel), à des activités d'assistance technique et en contribuant au groupe informel mis en place par les trois organisations sœurs chargées de la normalisation en ce qui concerne le suivi des normes internationales ou des observatoires, en vue d'échanger les pratiques et les solutions optimales permettant d'améliorer l'efficacité des enquêtes et le taux de réponse des parties contractantes.
- [23] Comme de coutume, le secrétariat de la CIPV a présenté des informations actualisées à toutes les réunions que le Comité SPS de l'OMC a tenues en 2023 et tous les documents peuvent être consultés sur le site web de l'OMC. Les membres du Comité SPS ont souligné l'importance et l'intérêt que revêt la participation des organismes de normalisation, y compris le secrétariat de la CIPV, ce qui permet d'assurer la collaboration, le partage des expériences et la compréhension mutuelle⁸. Un rapport du secrétariat du Comité SPS de l'OMC sera présenté à la 18^e session de la CMP.
- [24] **Organisation mondiale de la santé animale (OMSA):** Des réunions trimestrielles sont organisées avec l'OMSA afin de coordonner les activités des différents observatoires.
- [25] **Union postale universelle (UPU):** L'UPU a participé à l'examen collégial du guide de la CIPV sur le commerce électronique, publié en octobre 2023 et intitulé *E-commerce - A guide to managing the pest risk posed by goods ordered online and distributed through postal and courier pathways* (Commerce électronique - Guide de gestion du risque phytosanitaire posé par les marchandises commandées en ligne et acheminées par la voie postale et par des services de livraison rapide)⁹.
- [26] **Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC):** Le secrétariat a eu des échanges avec un représentant du GIEC en vue d'obtenir la collaboration de ce groupe par la nomination d'un spécialiste du changement climatique devant faire partie du Groupe de réflexion sur les effets du changement climatique du point de vue de la santé des végétaux, créé par la CMP. Ce groupe de réflexion a notamment pour but de faire progresser la prise en compte des questions phytosanitaires dans le débat international sur le changement climatique, de renforcer la collaboration et de permettre l'échange d'informations avec des organismes pertinents, comme le GIEC.
- [27] **Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA):** La question de l'inclusion du secrétariat de la CIPV dans le protocole d'accord en cours de signature entre l'EFSA et la FAO a été abordée avec l'EFSA.

Recherche et universités

- [28] Le secrétariat de la CIPV a renforcé ses activités de liaison avec le milieu de la recherche et les universités, conformément au nouveau programme de développement sur la coordination de la recherche phytosanitaire prévu par le Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030.

⁷ Douzième Déclaration ministérielle relatives aux SPS:

https://www.wto.org/tratop_f/sps_f/sps_declaration_mc12_f.htm.

⁸ https://www.wto.org/english/news_e/events_e/events_by_year_e.htm?Year=2022.

⁹ *E-commerce - A guide to managing the pest risk posed by goods ordered online and distributed through postal and courier pathways* (Commerce électronique - Guide de gestion du risque phytosanitaire posé par les marchandises commandées en ligne et acheminées par la voie postale et par des services de livraison rapide): <https://doi.org/10.4060/cc8209en> (en anglais).

[29] Des activités de liaison ont été menées auprès des organisations et institutions suivantes:

- 1) **EUPHRESCO:** S'agissant du travail collaboratif relatif à la coordination de la recherche phytosanitaire, le groupe de réflexion sur la mise en œuvre des points inscrits à l'ordre du jour du programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV (2020-2030) a été créé par la CMP à sa 17^e session. Son mandat a été examiné par le Bureau et le Groupe de la planification stratégique en octobre 2023 et finalisé en décembre par le Bureau, afin d'être présenté pour approbation à la 18^e session de la CMP (2024).

Organisations régionales pour la protection des végétaux

[30] Le secrétariat de la CIPV a apporté un soutien constant aux organisations régionales pour la protection des végétaux (ORPV) participant aux travaux de certains groupes de réflexion de la CMP, ainsi qu'à l'organisation d'ateliers régionaux et d'autres manifestations. Au cours du premier trimestre, il a apporté son appui à la 34^e consultation technique des ORPV, qui s'est déroulée en ligne et en présentiel, en marge de la 17^e session de la CMP. Au dernier trimestre de 2023, la 35^e consultation technique des ORPV, organisée en présentiel à Bogota (Colombie), a été présidée par l'Organisation nord-américaine pour la protection des végétaux.

[31] Le secrétariat de la CIPV a également collaboré avec l'Organisme international régional de santé végétale et animale (OIRSA) dans le cadre de l'exercice régional de simulation contre *Fusarium oxysporum f. sp. cubense Race tropicale 4 (Fusarium TR4)*, organisé au Nicaragua en mars 2023, et de la mission d'urgence contre la maladie, qui a eu lieu en République bolivarienne du Venezuela en avril 2023. En août, un atelier conjoint consacré à ePhyto a été organisé avec l'OIRSA à Saint-Domingue, afin que l'ensemble des pays membres de l'Organisme se connectent à la plateforme ou au système national ePhyto générique (GeNS). L'OIRSA a fait la promotion du cours en ligne de la CIPV consacré à l'analyse du risque phytosanitaire et assure également la traduction en espagnol de ce cours à titre gracieux.

[32] Le secrétariat a assisté à une réunion organisée par le Conseil phytosanitaire interafricain de l'Union africaine (UA), à Doula (Cameroun), en février 2023, afin de se pencher sur la 17^e session de la CMP et d'en entamer les préparatifs. Le secrétariat de la CIPV a participé à cette réunion pour faire le point sur les recommandations issues de la réunion de la Commission de l'UA et pour mobiliser les pays et les communautés économiques régionales autour de la proposition de programme phytosanitaire consacré à l'Afrique. En coordination avec le Bureau de la FAO pour le Proche-Orient, le Conseil phytosanitaire interafricain et l'Organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient, le secrétariat de la CIPV a lancé une phase d'expérimentation, à laquelle participent 11 pays, les autres pays d'Afrique étant appelés à s'y joindre au cours des quatre prochaines années. Une formation pratique a été dispensée à une centaine de spécialistes de la santé des végétaux de 11 pays africains, lors de l'atelier de formation des formateurs qui s'est tenu en septembre 2023, au Caire (Égypte). De façon générale, le programme phytosanitaire consacré à l'Afrique vise à protéger les ressources végétales contre les organismes nuisibles et à favoriser la sécurité du commerce des produits agricoles, ce qui contribuera à la sécurité alimentaire durable et à la croissance économique, puisque les ONPV seront dotées des capacités nécessaires pour détecter et combattre rapidement les organismes nuisibles des végétaux, lesquels ont des répercussions sur la réglementation, l'économie et l'environnement.

Recommandations

[33] La CMP est invitée à:

- 1) *prendre note* du rapport sur les activités de coopération internationale menées en 2023.